

# Conditions d'adhésion

**La contribution au projet “églises ouvertes et accueillantes” s'élève à 350 euros la première année.**

Fabrique d'église de St Rémy Budget 2009

DEPENSES DE LA FABRIQUE					
art	NATURE DES DEPENSES	sommes portées	crédits alloués au	allocations modifiées par le chef diocésain	allocations modifiées par la Députation permanente
		au compte 2007	budget 2009		
<b>Chapitre II : Dépenses soumises à l'approbation de l'Evêque et de la Députation permanente</b>					
	<b>Dépenses ordinaires : report</b>	4.274,09	10.121,00		
<b>II. DEPENSES DIVERSES</b>					
36	Supplément de traitement du curé				
37	Supplément de traitement du vicaire				
38	Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire				
39	Honoraires des prédicateurs	0,00	200,00		
40	Visites décanales				
41	Remises allouées au trésorier				
42	Remises allouées à l'évêché				
43	Acquit anniversaires, messes et services religieux fondés				
44	Intérêts des capitaux dus				
45	Papier, plumes, encre, registres de la fabrique, etc.	0,00	50,00		
46	Frais de correspondance, ports de lettres, etc	0,00	280,00		
47	Contributions	224,53	230,00		
48	Assurances				
a	contre l'incendie	2.154,22	2.211,00		
b	assurance RC	49,58	50,00		
c	assurance dirigeants				
d	autres assurances	63,42	65,00		
49	Fonds de réserve				
50	Autres dépenses ordinaires				
a	droits d'auteur	43,57	45,00		
b	dépliants d'information		125,00		
c	frais bancaires		5,00		
d	abonnement revue	18,00	50,00		
e	cotisation Eglises Ouvertes	300,00	150,00		
f	frais de communication	414,93	500,00		
<b>TOTAL des dépenses ordinaires</b>		<b>7.542,34</b>	<b>14.082,00</b>		

Ces 350 euros sont à imputer au budget, article à créer, “Eglises Ouvertes” dans les **dépenses ordinaires** du Chap. II: art. 50 I, J, O ou K selon la disponibilité.

**Pour les années suivantes,**  
la cotisation s'élève à 175 euros.

